



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 11 janvier 2023 – n°5/H030

COMMISSION TERRITOIRES



Réunion du 24 novembre 2022

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION TERRITOIRES

- 24 novembre 2022 -

Président : Pierre-Philippe COMBES, Département d'Économie, Sciences Po

Rapporteurs : Michel DUÉE, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
Luc BRIÈRE, Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Responsable de la commission : Magali de RAPHÉLIS – 01 87 69 57 17

Rappel de l'ordre du jour

.I	SUJET PRINCIPAL : LES STATISTIQUES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES.....	5
.II	POINTS D'INFORMATION DIVERS.....	28
.III	DEMANDES D'AVIS POUR ACCÉDER À DES DONNÉES ADMINISTRATIVES.....	29
	CONCLUSION.....	30

Liste des participants

NOM	PRÉNOM	ORGANISME
AMINE	Mohamed	Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
ASSIAH	Shelmy	Conseil départemental de l'Hérault
ASSOLENT	Dimitri	Fédération française du bâtiment
BACHERÉ	Hervé	Insee Occitanie
BIANCO	Sylvain	Région Grand Est
BONNET	Odran	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
BOULIDARD	Marie-Hélène	Particulier
BOULIN	Pascal	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - Service des données et études statistiques (Sdes)
BOURGOGNE	Jean-marie	Particulier
BRIERE	Luc	Ministère de l'Intérieur - Direction générale des collectivités locales - Département des études et des statistiques locales
CARON	Nathalie	Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
CASABIANCA	Clément	Région Nouvelle Aquitaine
CHAMBAZ	Christine	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
CHOGNOT	Christine	Union nationale interfédérale des oeuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)
COMBES	Pierre-Philippe	Sciences Po
DE LAPASSE	Benoit	Ministère de l'Intérieur - Collectivité territoriale
DE RAPHÉLIS	Magali	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DEGRON	Robin	Cour des comptes
DELAGE	Anne	Agence d'urbanisme de Bordeaux
DELAUNAY	Isabelle	Conseil départemental du Vaucluse
DELVAINQUIÈRE	Jean-Cédric	Ministère de la Culture - Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS-Doc)
DIOGO	François	Région Grand Est
DOBEL	Serge	Conseil départemental du Val-d'Oise
DUÉE	Michel	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
DURAN	Patrice	École normale supérieure
FRANCOZ	Dominique	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
FREITAS ALVES	Paulo	Département du Loir et Cher
GEORGES	Pierre-marie	Association des maires ruraux de France (AMRF)
GIRARD	Pierre	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
HERVY	Cyril	Insee Pays de Loire
JAAIDANE	Touria	Université de Lille 1
KEMPF	Nicolas	Insee Nouvelle-Aquitaine
LARRIBEAU	Sophie	Université Rennes 1 - Centre de recherche en économie et management
LASSAUZAY	Didier	Confédération générale du travail (CGT)
LE GUYADER	Sylviane	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
LE QUENTREC-CREVEN	Gerane	Rectorat de Nantes
LERENARD	Agnès	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

LEROUX	Isabelle	Ministère de la Santé et de la prévention - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
LEVASSEUR	Stéphane	Insee Nouvelle-Aquitaine
LOPES	Patrice	Région Guadeloupe
MAJOU	Gerald	Conférence des grandes écoles
MALARET	Olivier	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MILLERY	Edwige	Ministère de la Culture - Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS-Doc)
OURAL	Akim	OpenDataFrance
OUSTRIAS	Theologis	Région Grand Est
PALA	Frédéric	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
PARRAIN	Émilie	Ministère des Outre-Mer - Direction générale des Outre-Mer (DGOM)
PIERRE-NADAL	Jérémy	Régions de France
PINELLI	Florence	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
POISSONNIER	Aurélien	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)
ROUGIER	Thomas	Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)
ROUSSEAU	Sylvie	Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
ROUSSENNAC	Alain	Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)
ROY	Julie	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
SONNETTE CHICH	Catherine	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - Service des données et études statistiques (Sdes)
SOUAL	Hélène	Insee Auvergne - Rhône-Alpes

La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Pierre-Philippe Combes.

Françoise MAUREL, Secrétaire générale du Cnis

Je déclare la commission ouverte, en l'absence du Président, Pierre-Philippe Combes, qui va bientôt arriver.

La séance sera consacrée aux données statistiques relatives aux collectivités locales, dans le suivi de l'avis n° 10 du programme de moyen terme 2019-2023 de la commission. Cet avis soulignait l'importance de produire et mettre à disposition du public des informations sur les collectivités locales, ainsi que sur les entreprises publiques locales. L'objectif est d'enrichir la connaissance, au profit de l'ensemble des publics, et de permettre notamment des analyses comparatives, que les données fournies collectivité par collectivité ne permettent pas toujours. D'importants progrès ont été faits et la séance sera consacrée à ces progrès.

Pierre-Philippe Combes rejoint la séance.

I. SUJET PRINCIPAL : LES STATISTIQUES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

I.1. Les usages et besoins exprimés par les collectivités

I.1.a. Les usages et besoins exprimés par les collectivités : témoignage des régions – par Clément Casabianca, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et Jérémy Pierre-Nadal, Régions de France

Jérémy PIERRE-NADAL, Directeur de l'Observatoire des politiques régionales de Régions de France

Je commencerai par intervenir, puis Clément Casabianca portera la position des régions.

J'ai la responsabilité de l'Observatoire des politiques régionales de Régions de France. Cet outil permet d'éclairer le travail des régions et de fournir un suivi des politiques régionales (sans être un observatoire des régions). Il alimente en outre nos travaux internes et se veut le carrefour avec le monde universitaire et le monde de la recherche.

Au niveau de Régions de France, nous nous appuyons avec cet observatoire sur trois groupes de travail :

- contrôle de gestion pilotage et performance ;
- évaluation des politiques régionales ;
- connaissance et prospective territoriale.

La question de la donnée est centrale dans ces trois groupes de travail.

Chez Régions de France, les données sont produites indépendamment de ce que fournit l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) ou la Direction générale des collectivités locales (DGCL). Ces informations remontent de façon cadrée. Une convention avec l'Insee identifie déjà des données utiles, notamment pour l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Il est important de pouvoir aussi exprimer ce dont les régions ont besoin au quotidien, notamment au sein des services connaissance et prospective des régions, qui structurent les travaux de recherche et d'étude internes, pour éclairer la région et l'entité territoriale régionale.

Clément Casabianca va maintenant présenter les besoins que les régions expriment dans les groupes de travail.

Clément CASABIANCA, Chargé de mission au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine

Je travaille au service d'Olivier Bouba-Olga, précédemment chercheur à l'Université de Poitiers. J'évoquerai les données que nous utilisons et comment nous les traitons, pour terminer par les besoins de données en lien avec la collectivité locale.

Je travaille dans un service qui produit des études socio-économiques sur des thématiques territorialisées, autour de la question permanente de la géographie des problématiques socio-économiques et environnementales, avec l'idée qu'un phénomène ayant un impact différencié sur les territoires peut entraîner des réponses différenciées de l'action publique. Les destinataires des études sont parfois externes, comme le grand public ou les territoires, mais aussi internes (collègues, élus, etc.).

La diversité des thématiques traitées est large : les transports, les fonds européens, l'énergie, la consommation de l'espace, les lycées, le développement économique, l'agriculture, etc. De plus en plus de sources de données sont mobilisées pour répondre aux besoins des collègues internes.

En tant que région, nous utilisons des données déjà formatées, avec des bases de données taillées pour produire des analyses qui ne sont pas nécessairement réutilisées par ailleurs.

L'échelle reste assez macro, d'où l'enjeu de territorialiser les résultats. Souvent, le niveau qui ressort est l'EPCI, même si l'enjeu est parfois supra-EPCI (programmes d'Etat, etc.).

Dans le même temps, nous voulons pouvoir réaliser des comparaisons avec les territoires des autres régions. Ainsi, la spécification économique d'un territoire peut le faire ressembler à un territoire extérieur à notre région, ce qui peut être intéressant à étudier.

S'agissant du besoin de données, la base permanente des équipements (BPE) est régulièrement utilisée, par exemple pour étudier la carence d'équipements de proximité ou d'équipements culturels. Nous calculons les temps d'accès pour la population aux équipements de tous les jours ou aux équipements culturels les plus proches. En tant que collectivité locale, nous avons accès à une BPE enrichie par l'Insee, pour notre périmètre de compétence. Toutefois, il nous serait utile de pouvoir disposer de cette base également pour les régions frontalières, car l'équipement le plus proche peut se situer dans une autre région. Le fait de ne pas disposer de ces données fait courir un risque de surestimation des temps d'accès pour les individus se situant en bordure de région. En reprenant l'exemple de calcul de temps d'accès à des équipements, il est important pour la région de pouvoir dézoomer, en dehors de la région, sur tout un ensemble de thématiques.

S'agissant des données d'emploi des salariés privés, nous avons un fort besoin de données, qui ne sont pas couvertes par le secret. Elles ne sont toutefois pas déployées en open data. Chaque collectivité territoriale peut contractualiser avec son URSSAF référente via des conventions pour récupérer ses données. Au final, chacun travaille dans son coin. Or il est important d'étudier ce qui se passe ailleurs en France, par exemple pour mesurer l'impact de la crise Covid.

Un autre sujet est porté par des élus et des collègues sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Partant de l'hypothèse que la région Nouvelle-Aquitaine est plus rurale que d'autres territoires, l'objectif est d'étudier les conséquences que pourraient avoir une éventuelle adaptation des critères de définition des QPV : aurait-on des QPV ruraux ? Ce travail n'a pas pu être mené, faute de données disponibles sur le nombre d'unités de consommation par carreau (200m*200m).

Récemment, des présentations d'outils nationaux ont eu lieu et certains collègues de région ont eu l'impression qu'il n'y avait pas toujours le souci de documenter la métadonnée et de la rendre systématiquement téléchargeable et utilisable en flux.

Enfin, un sujet a été posé sur les collectivités locales par d'autres directions, pour des appels à projets ou des règlements d'intervention, en demandant à connaître la capacité d'intervention réelle des collectivités accompagnées, afin de bonifier l'aide de notre collectivité en fonction de la potentialité fiscale. À ce jour, aucun indicateur satisfaisant n'a été trouvé. Or c'est une question qui revient souvent, pour territorialiser les aides.

Pierre-Philippe COMBES, Président de la Commission

Notez que dix minutes de discussion sont prévues après les deux premières présentations. Écoutons à présent la seconde.

1.1.b. Usages et besoins en matière d'informations statistiques pour les départements : comment éclairer les résultats financiers par des données socio-économiques appropriées ? Témoignage du département du Loir-et-Cher – par Paulo Freitas Alves, Conseil départemental de Loir-et-Cher

Paulo FREITAS ALVES, Conseil départemental de Loir-et-Cher

Je travaille à la Direction des Finances et du Conseil de Gestion au sein d'une équipe de quatre personnes chargée de la Mission de Conseil de Gestion et de l'Évaluation des politiques publiques, en collaboration avec le service du budget, autour des problématiques financières propres au département.

Je suis chargé d'études financières et aussi *data manager*, avec une double spécialisation financière et d'ingénieur en informatique, ce qui me permet de pouvoir traiter des données financières et les systèmes d'information.

Tout un ensemble des données exploitées est orienté vers le domaine financier. Nous allons chercher à la fois les données du département du Loir-et-Cher, mais aussi les données des autres départements, pour réaliser des comparaisons financières entre départements, notamment entre départements de même strate.

Nous collectons aussi les données financières des structures départementales (EHPAD, etc.) et des communes du département, ce qui permet de mener des analyses financières mais aussi de calculer la répartition sur critères (critères financiers, population Insee etc.) de divers fonds de dotation.

Les agrégats financiers du site de l'OFGL sont notamment utilisés, ainsi que les balances comptables (pour mener des analyses plus fines), mais aussi des balances « article comptable » et « fonction », pour mener une analyse des destinations et des politiques publiques. Dans les domaines du développement durable, des collèges, du social, ou de la voirie, les données permettent d'affiner les analyses. En outre, nous utilisons les agrégats financiers qui peuvent servir d'indicateurs.

Ces données sont téléchargées la plupart du temps en CSV et sont aussi potentiellement intégrées dans nos systèmes d'information, par des outils décisionnels (infocentres) ou nos plateformes d'open data.

En complément des données financières, nous recherchons des données de contexte qui expliquent et mettent en valeur ces données financières et permettent des projections. Elles donnent un sens à l'information financière analysée. Ainsi, pour déterminer une évolution des droits des mutations (DMTO) sur un ou deux ans, nous cherchons par exemple des données des valeurs locatives des transactions immobilières. Il y a encore un an, nous utilisions les données de la direction générale des finances publiques (DGFIP). Depuis qu'elle met en ligne les données de la base demandes de valeurs foncières (DVF), nous passons par cette source, mais la donnée mise à disposition est moins riche. Il a alors été décidé de conventionner le département avec le CEREMA, pour disposer d'informations complémentaires, comme, par exemple, la référence de l'article du Code Général des Impôts (qui détermine le régime fiscal appliqué), le nom des acheteurs ou de vendeurs de biens (personnes morales), afin de pouvoir mener des analyses plus fines. Les données Insee permettent aussi de comprendre l'évolution sur le plan géographique, pour vérifier si les aides ou contributions sont adaptées à la dimension des communes. Nous allons également chercher des indices liés à l'évolution de la population, à l'inflation ou à la construction. Ces sources sont utilisées dans les calculs réalisés pour estimer si une commune peut être candidate au versement d'une dotation (critère de sélectivité).

Nous allons également chercher des données plus techniques, qui ne sont pas forcément disponibles sur internet. Pour connaître les assiettes de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), les fichiers de la DGFIP sont étudiés, pour déterminer si la source est par exemple une centrale nucléaire ou une centrale électrique.

Nous avons également besoin d'autres données statistiques pour mener des évaluations et pour vérifier le retour des politiques ou de l'action publique. Ces informations sont récupérées sur internet.

De plus, nous utilisons des données permettant de réaliser des projections, surtout des données de l'Insee (notamment sur l'inflation), en particulier autour de la construction, pour étudier la situation des marchés publics (hausse du prix des matières premières, du carburant, etc.).

J'ai par ailleurs commencé à préparer une synthèse des problèmes que nous rencontrons dans l'exploitation de certaines données. Certaines données très précises de la DGFIP perdent en niveau d'information en passant en open data, notamment autour du régime fiscal appliqué à une vente. Cette donnée permettait de réaliser des simulations ou de vérifier certains calculs. De fait, nous avons dû signer une convention avec le CEREMA pour retrouver les données comptables perdues avec le passage en open data.

Des problèmes de structure de fichiers se posent aussi. Pour les données de l'Insee, des fichiers Excel ou des fichiers plats du type .CSV doivent être retraités, pour les transformer en jeux de données exploitables. Il faudrait aussi proposer d'autres formats de téléchargement, notamment le XML, qui a l'avantage de ne pas être tabulaire. Le flux XML permet d'encapsuler différents blocs d'information et d'aller plus loin que fournir des chiffres en lignes et en colonnes.

Du côté des besoins, il est nécessaire de trouver une porte d'entrée. Parfois, les sources d'information nécessitent de télécharger des données puis de les combiner, pour disposer de données exploitables. Une seule porte d'entrée permettrait de pointer sur un seul site, via des *Web services*, pour télécharger les collaborations, sans avoir à aller chercher les données nécessaires sur différents sites.

Nous apprécierions aussi d'avoir accès à d'autres sources d'information, notamment pour les transactions immobilières, qui ne sont disponibles qu'en fin d'année ou semestriellement. En outre, la projection budgétaire sur la base de données statistiques peut ne pas être possible. Il serait intéressant d'accéder à certaines données comme celle des notaires de France, pour mieux anticiper.

Une autre difficulté se pose pour retrouver des données anciennes. Pour remonter plus de dix ans en arrière et reconstituer un historique, il est nécessaire de consulter différents sites. Il peut être plus utile de disposer de données pluriannuelles, pour ne pas avoir à télécharger des fichiers individuels.

Côté perspectives, nous sommes également producteurs de données. Or, nombre de collectivités produisent de l'open data à partir du flux des actes budgétaires dématérialisés (budgets et comptes administratifs) transmis à la préfecture (contrôle de la légalité). Il serait pertinent que ces organismes produisent directement les données qu'ils reçoivent et les mettent directement en open data. La M57 et le compte financier unique (CFU) pourraient sans doute permettre cette orientation. Certaines données intéressantes comme les états annexes de la dette ou les subventions versées aux associations sont communicables, mais elles ne sont pas encore fournies en open data.

J'ai également préparé un fichier côté système d'information. Il serait pertinent de consolider nos sources d'information (financières, statistiques, etc.), en les centralisant sur des sites. Nous disposons d'un partenaire, un observatoire local qui récupère les données statistiques à des fins de cartographie. Les départements pourraient se connecter à ces sources d'information, pour alimenter les infocentres et permettre l'utilisation d'outils décisionnels et de *reportings*, afin de produire des tableaux de bord et des cartographies automatisées. L'ensemble de ces jointures entre les données externes et métier permettrait de créer des rapports interactifs, mis à disposition en interne mais aussi en externe, auprès du public. Tel pourrait être notre objectif de long terme. Alors que nous téléchargeons beaucoup de fichiers en local sur les postes de travail, avec des collectes individuelles, il s'agirait de créer une sorte de catalogue centralisant toutes les sources d'information. Pour cela, les besoins et les utilisations doivent être collectés. Ainsi, alors que les informations Insee sont téléchargées par plusieurs utilisateurs, l'accès par une plate-forme ou un infocentre unique serait pertinent.

Pierre-Philippe COMBES

Je propose d'ouvrir un temps d'échange.

Michel DUÉE, Chef du Département de l'action régionale, INSEE

La première présentation a évoqué les données carroyées de la base Filosofi, sur les revenus diffusés par unité de consommation, sans diffuser le nombre d'unités de consommation. Or le nombre de personnes est communiqué. C'est pour des raisons de secret statistique et de secret fiscal que les unités de consommation ne sont pas diffusées, pour éviter de pouvoir calculer le revenu total par carreau. Ce sont des contraintes imposées par la DGFIP.

Didier LASSAUZAY, Confédération générale du travail (CGT)

Quid des données européennes ?

Clément CASABIANCA

Eurostat produit de la donnée socio-économique, dans des temporalités variables. En Pyrénées-Atlantiques, des données existent sur les massifs, mais le travail sur les données européennes reste rare au niveau régional, sauf pour les programmes opérationnels. Cette collecte de données est effectivement coûteuse en temps.

Jérémy PIERRE-NADAL

C'est effectivement un angle mort, mais ce serait une réelle avancée pour les acteurs locaux et nationaux, car les modèles institutionnels varient. Il est parfois intéressant de voir ce qui se fait ailleurs. Pour l'heure, il est impossible d'étayer la moindre démonstration sur des modèles plus ou moins décentralisés. Ce serait vraiment un sujet sur lequel nous aurions beaucoup à gagner à travailler.

De notre côté, nous avons travaillé avec l'OCDE, qui engage des travaux à cette échelle, mais nous sommes vite réduits à de la donnée très normée. La commission Territoires du CNIS pourrait se saisir de ce sujet pour avancer sur les données européennes.

Christine CHOGNOT, Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)

J'ai deux questions complémentaires à poser, côté construction de la politique publique. Les données produites au niveau régional pourraient-elles être discutées et mises en partage ? Ce serait intéressant pour beaucoup d'acteurs concernés par les politiques publiques.

S'agissant des données départementales, le Cnis pourrait-il envisager un pilotage pour produire un schéma d'ensemble ? Dans le cas des EHPAD, l'allocation des besoins nécessite une analyse sociale. Or la Drees et la DGCL produisent déjà des données intéressantes. Un pilotage du schéma d'ensemble, régulé par le Cnis, serait très utile, pour en faire un meilleur usage, en plus de toutes les données produites par ailleurs.

Françoise MAUREL

Le Cnis organise la concertation. La question s'adresse donc plutôt à la statistique publique dans son ensemble qui produit et diffuse les données. Y a-t-il un lieu où la statistique publique donne à voir l'ensemble des données qui intéressent les politiques publiques ? Beaucoup de données se trouvent en dehors de la statistique publique. Je doute même que le service statistique public (SSP) puisse prendre l'ensemble du sujet. En tout cas, les données devraient être articulées et il serait pertinent de pouvoir naviguer d'une donnée à l'autre. Ce pourrait être une recommandation du Cnis, mais le Cnis ne porterait pas lui-même le projet.

Clément CASABIANCA

Je souhaite revenir sur la mise en débat des résultats des régions. Chaque région publie, puis nous pouvons intervenir ensuite pour produire de la connaissance utile à la puissance publique. Nous travaillons parfois avec France Stratégie, parfois avec les ministères, etc.

Patrice LOPES, Région Guadeloupe

Je gère un laboratoire de prospective en Guadeloupe. Nous aurions besoin de données spécifiques. Il faudrait faciliter l'accès aux données douanes, qui sont particulièrement difficiles à obtenir. On ne nous remet que des fichiers PDF. Autre axe, il serait intéressant de proposer des comptes satellites du tourisme pour les DROM, car la définition des comptes du tourisme en métropole ne correspond pas du tout à ce qui se fait en Guadeloupe. Un suivi plus particulier de l'hôtelier serait également nécessaire. Il faudrait de surcroît mettre un accent particulier sur les hébergements non collectifs comme Airbnb. Pour l'heure, il nous faut avoir recours à des *data brokers* pour obtenir de la donnée que nous achetons.

Je souhaite intervenir aussi sur les passagers aériens. Il faudrait pouvoir exploiter des données des différents ministères, dans le respect du secret statistique, pour disposer d'informations réelles sur les passagers aériens. Pour l'instant, nous devons acheter beaucoup de données et bricoler avec. Il serait intéressant de voir ce que la statistique publique peut apporter, les DROM faisant face à des problématiques communes.

Pierre-Philippe COMBES

Deux réunions de la commission se sont tenues sur l'outre-mer. Les comptes rendus du Cnis qui y sont relatifs sont accessibles en ligne.

Michel DUÉE

Les comptes satellites du tourisme sont produits au niveau national. Des travaux sont en cours pour les régionaliser, y compris pour les DROM, afin de ventiler ces comptes entre les régions.

Patrice LOPES

J'ai participé à une réunion en 2020 à ce sujet. Nous n'avons pas reçu de retours.

Michel DUÉE

C'est encore en cours de finalisation.

Pierre-Philippe COMBES

En tant qu'utilisateur académique de données, je rejoins ce qui a été dit sur les besoins de données et les difficultés qui sont encore rencontrées. Quand l'Insee a commencé les données carroyées il y a quinze ans, nous avons commencé à constituer de notre côté une base de données augmentée à ce niveau de détail, mais nous nous sommes finalement arrêtés. En effet, la création de données carroyées pourrait nous occuper à 100 % de notre temps, étant donné la richesse actuelle des sources. Il est nécessaire de réfléchir en amont à l'utilisation précise de tel ou tel type de données, en vue d'évaluer telle ou telle politique publique pour ne créer que les données nécessaires, ayant la forme, ou la profondeur temporelle voulues, par exemple aussi en lien avec un appariement possible avec d'autres sources de données. La difficulté des producteurs est d'identifier les besoins précis, eu égard encore une fois au caractère quasiment sans limite des possibles. La solution serait plutôt que des personnes soient à l'interface des utilisateurs, pour préciser les besoins de données et d'appariements, avec quelqu'un qui aurait une grande connaissance de ce qui existe, qui pourrait dire ce qui est faisable. Produire des données et mettre en ligne des données étant sans fin, il est nécessaire que les demandes soient précises, pour que les services statistiques puissent y répondre. Il faudrait aussi bien coordonner l'identification de besoins précis et des personnes en interface. J'ai peur que la multiplication des portails nous noie sous l'information.

Paulo FREITAS ALVES

Les sources d'information sur internet sont effectivement extrêmement nombreuses. Je pense qu'il faut revenir à la notion d'évaluation et de compétence des collectivités. S'agissant des transactions immobilières, elles permettent de connaître l'attractivité du département, l'origine des acheteurs, etc. C'est souvent lié à nos compétences relatives à l'évaluation. Il est donc important de déterminer de quelles données nous aurions besoin pour évaluer les politiques. Nous n'avons pas nécessairement besoin de tout.

Autre sujet qui revient souvent, l'importance de raisonner par structure. Il faudrait disposer de données financières et même statistiques. Quand on recherche une entreprise, il faut aussi récupérer des données complémentaires, comme le nombre de lits dans un EHPAD, le nombre de professionnels qui y travaillent, les dotations d'un collège ou le nombre de collégiens. Comme relier les informations entre elles pour disposer d'une image d'ensemble peut prendre du temps, il serait utile de disposer directement d'informations statistiques, économiques ou de contexte sur un établissement, récupérées à l'Éducation nationale ou dans l'académie. Ainsi, sur la base d'un Siret, nous pourrions disposer de données complètes, ce qui éviterait de devoir aller chercher un peu partout. Revenons aux compétences des collectivités, ce qui éviterait aussi les téléchargements intempestifs sur les postes de travail.

I.2. La connaissance de la fonction publique territoriale et le suivi des structures intercommunales : avancées récentes et à venir – par Luc Brière, Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Luc BRIÈRE, chef du département des études et des statistiques locales (DESL) de la direction générale des collectivités locales (DGCL)

Je ne sais pas si le SSM Douanes est présent en visioconférence. Nous leur relaiersons la question des collègues régionaux de Guadeloupe.

Je suis le chef du service statistique ministériel (SSM) relatif aux collectivités locales au sein de la DGCL. Je vais vous présenter les avancées récentes du service statistique ministériel relatif aux collectivités locales, sur deux terrains où s'expriment des attentes et avec des travaux qui ne sont peut-être pas assez connus.

S'agissant de la connaissance statistique de la fonction publique territoriale, certains éléments existants dans le suivi RH sont davantage familiers. Nous mobilisons en effet le système d'information des agents du service public (SIASP) produit par l'Insee et qui bénéficie progressivement de l'arrivée de la déclaration sociale nominative (DSN). Comme SIASP n'est pas une source directement produite dans mon SSM, je propose d'évoquer les indicateurs issus anciennement des bilans sociaux, collectés auprès des collectivités, dispositif en cours d'évolution, depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2019. Les bilans sociaux ont alors été rebaptisés « rapport social unique » (RSU) et concerne les trois versant de la fonction publique. S'agissant des agents des collectivités locales, le RSU bénéficie d'un outil de collecte mutualisé, déployé par les centres de gestion de la fonction publique territoriale, localisés dans chaque département. La mise en œuvre de ce rapport social unique présentera aussi à terme comme avantage de proposer des résultats dans des délais raccourcis, par rapport à la production via les bilans sociaux.

Pour rappel, beaucoup d'informations sont produites à partir du SIASP. Elles sont présentées dans notre annuaire statistique annuel « [Les collectivités locales en chiffres](#) », dans un chapitre complet (effectifs en personnes physiques et en ETP par niveau de collectivité, par filière ou par cadre d'emploi).

Les bilans sociaux complètent SIASP sur le suivi RH des collectivités pour un certain nombre de sujets comme les conditions de travail, le temps de travail, les absences (dont les absences pour raison de santé), la formation ou la protection sociale. La semaine prochaine seront produits les résultats des bilans sociaux au 31 décembre 2019, avec une collecte des données contrariée par la crise sanitaire. Nous sommes partenaires du CNFPT pour l'analyse, et des centres de gestion pour la collecte, en particulier du centre de gestion de la grande couronne, à Versailles.

Le rapport social unique couvre des sujets qui ne sont pas pris en compte dans le SIASP, avec notamment des ventilations par type d'emploi (emploi permanent ou non permanent), ou par type de poste (temps complet ou non complet). Au sein de la fonction publique territoriale, les employeurs peuvent en effet proposer des temps non complets, qui font partie des conditions de l'emploi proposé.

Plus d'une centaine d'indicateurs sont couverts dans ce rapport social unique, regroupés dans dix thèmes ;

- emploi ;
- recrutement ;
- parcours professionnel ;
- formation ;

- rémunérations (distinction emploi permanent et emploi non permanent) ;
- santé et sécurité au travail ;
- organisation du travail et améliorations des conditions et de la qualité de vie au travail (temps complet / temps non complet / absences pour raison de santé) ;
- action sociale et protection sociale ;
- dialogue social ;
- discipline (sanctions disciplinaires).

La collecte du rapport social unique 2021 se terminera en début d'année 2023, sur la base d'une photographie au 31 décembre 2021 remplie par l'ensemble des collectivités locales. Les avancées du rapport social unique sont nombreuses. Pour rappel, nous ne nous occupons que de la partie RH de la fonction publique territoriale. Il faut reconnaître que le dispositif des bilans sociaux était plutôt en avance dans le domaine de la fonction publique territoriale par rapport aux autres versants de la fonction publique, avec des indicateurs sociaux harmonisés et rassemblés dans une synthèse nationale. Il est nécessaire de gagner en réactivité et en délai de production du fait du passage au rythme annuel. Des progrès ont également été faits pour permettre à des systèmes d'informations de gestion des ressources humaines (SIRH) qui fournissent des prestations aux collectivités locales de se brancher directement, grâce à un cahier technique, et de transmettre les informations dans le cadre du rapport social unique.

Je propose d'évoquer ensuite le suivi statistique des intercommunalités et la refonte de l'outil Aspic-Banatic, tant pour les groupements à fiscalité propre que pour les EPCI sans fiscalité propre organisés sous forme de syndicats. Il s'agit de mieux prendre en compte les besoins des utilisateurs, aussi bien ceux issus de la société civile que des pouvoirs publics, au sein d'administrations ou de collectivités locales, à leurs différents niveaux.

Aspic-Banatic propose des informations sur la composition communale et les compétences des EPCI, sur la base d'informations qui remontent des préfectures, grâce aux actes légaux pris par les collectivités. Les informations sont ensuite proposées au grand public dans Banatic, qui est mis à jour trimestriellement à travers des fiches de synthèse ou des fichiers en téléchargement. Cette application est aujourd'hui obsolète techniquement et fonctionnellement. Sa refonte devrait aboutir au second semestre 2023, autour d'un portail unique, tant pour ceux qui saisissent l'information que pour ceux qui y accèdent en consultation, avec simplement une gestion des droits différenciée selon les publics. Il est de surcroît prévu de revoir l'ergonomie de l'utilisateur, pour que les actions soient améliorées du point de vue de l'administration des données. Les informations disponibles seront également enrichies, car une partie des informations qui se trouvent actuellement dans Aspic ne sont pas transférées dans la partie publique de Banatic. La mise à jour en temps réel permettra aussi de gagner en fraîcheur.

Sur le sujet des compétences des EPCI, la demande est forte de gagner en acuité et en exactitude sur l'information disponible, notamment pour savoir quand la compétence peut être transférée à une autre collectivité, notamment entre EPCI à fiscalité propre et syndicats. De plus, le flux avec le répertoire des entreprises Sirene sera également revu, dans le cadre du passage à Sirene 4. Enfin, des échanges automatisés sous forme d'API sont prévus, pour que les informations soient récupérables de façon automatique et pour éviter les tâches répétitives de téléchargement.

Pierre-Philippe COMBES

Nous allons enchaîner avec la présentation de trois nouvelles plates-formes, puis nous ouvrirons un temps d'échange.

1.3. Les nouveaux outils et plates-formes d'informations statistiques sur les collectivités locales

1.3.a. OFGL, l'ambition d'un outil commun dédié au partage d'informations sur les finances et la gestion locales – par Thomas Rougier, Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)

Thomas ROUGIER, Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)

L'observatoire est un outil partagé entre l'État et les collectivités, au service du partage de la donnée et de l'évaluation de la politique publique. L'objectif, fixé par la loi, consiste à établir, collecter et analyser la donnée liée aux finances et à la gestion des collectivités locales. Cette mission est confiée au Comité des finances locales (CFL), instance qui regroupe les élus locaux et les représentants de l'État (Direction du budget, DGCL, DGFIP, etc.). Cette mission peut passer par un observatoire. Depuis la loi NOTRe, on observe une densification des moyens de l'Observatoire, pour répondre à cette mission.

Le champ n'est pas celui déjà occupé par ce que Luc Brière a évoqué et ce que les SSM peuvent déjà faire. Il n'y a pas de volonté de concurrence, loin de là. Une partie des missions du CFL est déjà assurée par les services statistiques ministériels. Le rapport annuel est un outil réalisé et produit par la DGCL, pas par l'observatoire que je représente. L'Observatoire joue un rôle et les interactions existent, par exemple quand Luc Brière nous demande d'intervenir, ou pour traduire certains résultats financiers. Des débats de fond peuvent s'ouvrir, mais nous n'avons pas la main.

L'Observatoire est un « petit » comité des finances locales. Il regroupe des élus nommés par le Président du comité des finances locales, des représentants de l'État, qui forment un Conseil d'orientation. Ce Conseil d'orientation fixe une feuille de route sur les thématiques à suivre. Pour cela, nous nous appuyons sur l'avis d'un comité scientifique et technique, dans un fonctionnement qui n'a en réalité rien de formel. En tout cas, nous mobilisons des associations d'élus, des associations d'agents, des personnalités qualifiées et toutes les instances concernées par les sujets que nous traitons. Nous pouvons mobiliser ce Comité scientifique et technique pour travailler. C'est une chance, car nous avons accès à des compétences fortes, selon les thématiques choisies. L'équipe de l'OFGL est par ailleurs constituée de quatre personnes.

Je propose de citer quelques exemples de productions. Nous avons produit des documents de référence sur les coûts en matière de piscine, où nous mélangeons de la donnée financière et de la donnée extra-financière, pour participer à l'évaluation des politiques publiques, en donnant une information au tiers concerné pour qu'il puisse mener ses évaluations.

Nous avons listé nos chantiers prioritaires, fixés par le Conseil d'orientation, après avis du Comité scientifique et technique. La commande passée prévoit d'insister sur la plate-forme des données comptables, fiscales et financières, qui représente un gros travail lancé en 2017, de façon collective. Luc Brière y participe, ainsi que la DGFIP. Les collectivités ou les associations d'élus nous font notamment part de leurs besoins.

Avant de présenter la plate-forme, je tiens à souligner qu'elle a pour mission de rendre accessibles et intelligibles des données qui, à 99 %, existent déjà. Il s'agit donc de les regrouper, pour pouvoir les trouver à un seul endroit et parfois en faciliter l'accès. Ainsi, les dotations de l'État sont bien renseignées sur la plate-forme de la DGCL, mais la consultation pluriannuelle n'est pas possible. Il n'est pas non plus possible de choisir un seul département avec toutes les composantes des dotations. Notre travail a donc consisté à placer les données, pour répondre aux demandes spécifiques.

De la même manière, certaines données des balances comptables n'étaient jusqu'à présent accessibles qu'aux experts de haut niveau, présentant à la fois des compétences en *data science* et en comptabilité. L'objectif a été de faire la jonction entre le monde des utilisateurs possibles et la complexité des formats de données ou de la donnée elle-même, car il fallait être comptable public pour pouvoir la manipuler.

Nous avons également proposé de la data visualisation, en nous concentrant sur ce que la statistique publique ne proposait pas déjà. J'illustrerai cela par quelques exemples.

Pour la plateforme de données *data.ofgl*, nous sommes passés par plusieurs étapes pour la solution technique. Quand les élus et l'administration centrale nous ont sollicités, nous étions partis sur une solution sur-mesure. Nous avons finalement opté pour une solution Opendatasoft, que le ministère des Finances a

retenu pour son open data : cette solution permet de s'affranchir de la gestion de la partie technique du partage de la donnée, de la sécurité, du stockage ou des évolutions technologiques. L'outil reste en outre très réactif. Gros inconvénient, nous restons très dépendants de cette structure et de ses avancées. Mais il y a aussi un avantage financier. Nous n'occupons qu'un sous-domaine, ce qui est très intéressant financièrement. C'est une vraie optimisation de la dépense publique, dans un rapport assez important. Les coûts seraient trois à quatre fois plus élevés si nous étions intervenus de notre côté.

Nous suivons deux axes. D'abord, le partage des jeux de données, autour des trois sources principales : les dotations, la fiscalité et les comptes de gestion. Sur les dotations et la fiscalité, nous donnons accès sur la plate-forme à des données existantes, en fournissant des fonctionnalités utiles à leur utilisation. Un système de filtre existe, source de simplification pour l'utilisateur. Au niveau des comptes publics, nous ne reprenons pas strictement les bases de la DGFIP. Nous proposons un calcul permettant de trouver, par exemple, la ligne « achats et charges externes » pour les communes de France. Après réalisation des calculs à partir des bases sources, nous les chargeons en l'état. Les bases sources sont sur l'open data du ministère des Finances, mais pas les calculs. L'Observatoire devient donc producteur de données du fait de la réalisation des calculs, en s'appuyant sur les méthodes développées par le SSM de la DGCL. Il est possible que l'Observatoire soit en désaccord avec certains calculs. Un échange s'ouvre alors avec Luc Brière et ses équipes, pour parvenir à un consensus. C'est arrivé sur la consolidation des comptes, entre les budgets principaux et les budgets annexes. Nous nous sommes alignés sur les travaux lancés par Michel Duée et Xavier Niel sur les méthodes de consolidation. Nous avons appliqué les méthodologies développées par le SSM. En faisant la somme des achats et charges externes sur le portail, par département, et ce que le SSM fournit des informations par département, vous obtiendrez le même chiffre. Il y a donc une forte préoccupation d'harmonisation des sources. La méthodologie doit donc être partagée le plus possible, sachant par exemple qu'elle n'est pas exactement la même entre la Cour des comptes et l'outil statistique, mais nous nous sommes rapprochés. Nos calculs sont donc en harmonie avec les calculs du SSM.

Je propose de ne pas détailler davantage la partie relative aux données, mais je répondrai à vos questions. La partie jeux de données est accompagnée d'une partie méthodologie et définitions très documentée. Nous sommes très clairs sur les méthodes de calcul. Certains acteurs peuvent estimer que les frais de personnel sont calculés différemment. Nous le comprenons. Pour chaque agrégat, plusieurs définitions sont possibles. Nous veillons en conséquence à être très clairs sur la méthode et le calcul.

Je me dois de citer une nouveauté assez récente concernant la partie méthodes. Pour accompagner l'analyse sur plusieurs années des finances locales, il est important d'avoir en mémoire des évolutions normatives qui touchent les finances locales. Nous avons donc produit un module, la FiloThèque, pour que l'utilisateur puisse remonter (jusqu'à 2010) sur l'actualité et les grands changements relatifs aux finances ou à la gestion des collectivités locales. Cela participe à l'information qui doit être fournie à côté de la donnée, pour parvenir à l'analyser.

Je terminerai par un dernier axe : l'offre en matière d'analyse et de data visualisation. Sur cet objectif, le module d'analyse comparative que nous proposons est très important. L'utilisateur choisit les groupes qu'il constitue, par exemple les communes de moins de 200 habitants en Ile-et-Vilaine par rapport à celles de Côtes-d'Armor. Dans les data visualisations proposées, nous nous sommes éloignés de ce qui existait déjà. Il ne s'agissait par exemple pas de nous limiter à produire la fiche financière d'une commune, outil déjà proposé par la DGFIP. Nous nous sommes concentrés sur la production d'un outil comparatif et de fiches financières sur les syndicats, qui n'existaient pas.

Autre exemple, nous proposons une data visualisation sur les services départementaux d'incendie et secours (SDIS). La semaine dernière, un responsable financier d'un conseil départemental m'a indiqué qu'il appréciait de pouvoir récupérer des données comparatives sur des SDIS spécifiques, pour pouvoir lancer une conversation entre le département et le SDIS, autour des dépenses d'investissement, sur plusieurs années. Ce retour d'expérience d'un utilisateur de notre plateforme constitue une satisfaction et un encouragement à poursuivre !

1.3.b. Le portail www.open-collectivites.fr : une plate-forme fédératrice de chiffres clés et de publications statistiques sur les collectivités – par Luc Brière, DESL

Luc BRIÈRE

Je propose d'évoquer le portail Open Collectivités, mis en place fin 2021 pour répondre notamment à une recommandation du Cnis de 2019 pour créer un outil fédérateur sur les informations statistiques relatives aux collectivités locales. Ce portail vise à dépasser certaines des limites qui ont été identifiées plus tôt au cours de la séance de ce matin.

La recommandation du Cnis de 2019 visait à promouvoir la mise en place d'un portail pour centraliser des informations statistiques portant sur les collectivités locales. C'est dans le cadre du programme interministériel de la direction interministérielle du numérique (DINUM) appelé Entrepreneurs d'Intérêt Général (EIG) que notre candidature a été sélectionnée. Nous avons bénéficié d'un cofinancement sur une mission assez courte, entre fin 2020 et fin 2021, pour créer ce portail. Il a aussi fait suite à un hackathon « finances locales » organisé en janvier 2020 au Sénat.

Il est donc apparu que des informations relatives aux collectivités locales étaient diffusées sur de nombreux supports et par de nombreux acteurs, ce qui nuisait à la lisibilité et à la visibilité de ces informations, pour les institutionnels comme pour le grand public. Le site www.open-collectivites.fr vise à dépasser ce problème, les formats différents pouvant également rendre le système assez peu lisible.

La plate-forme créée vise à rassembler des informations sous forme de chiffres clés et de publications (pas seulement celles de mon SSM), pour améliorer la visibilité des informations sur les collectivités, pour les acteurs publics comme les citoyens, par souci de transparence.

Il ne s'agit pas de recréer l'existant, mais de rendre l'existant disponible et plus visible. Nous nous situons donc sur un terrain différent de la plate-forme de l'OFGL, des différents sites comme « statistiques locales » de l'Insee ou de l'Observatoire des territoires de l'ANCT.

Nous alimentons le site par trois sources : les outils internes Aspic, les publications statistiques rassemblées dans la Bibliothèque numérique de la statistique publique, et que nous interrogeons via une API, et la valorisation de jeux de données, comme celles de l'OFGL ou les bases de Bercy sur les finances locales.

Dans sa première partie, le site www.open-collectivites.fr permet de sélectionner une collectivité, une commune, un EPCI, un département ou une région, puis d'accéder à une publication. En saisissant par exemple la commune de Caen, on peut accéder à des chiffres clés de l'Insee (population, emploi, chômage, taux d'activité, niveau de vie, appartenance à des zonages, etc.), ainsi que des éléments sur les ressources financières et fiscales, qui existent par ailleurs et sont rassemblées ici. Une comparaison avec des communes environnantes est également possible. Un affichage peut par exemple être créé par rapport à Rouen ou Évreux, autour d'indicateurs dits « chiffres clés ». Les résultats peuvent être exportés au format CSV, pour en conserver la trace.

Un accès est possible ensuite au niveau des publications, en lien avec ce que nous récupérons à partir de la bibliothèque numérique de la statistique publique, ainsi qu'un accès à d'autres outils relatifs aux communes ou aux intercommunalités. Des recherches peuvent de surcroît être réalisées pour sélectionner les thèmes sur lesquels l'utilisateur souhaite faire apparaître des publications. Nous espérons recevoir bientôt des moyens additionnels pour pouvoir compléter ce portail.

Les publications reprises sur ce site complètent les travaux qui peuvent intéresser les participants à la réunion. Ainsi, parmi nos productions à venir, figurent des travaux sur les effectifs au sein de la fonction publique territoriale, au 31 décembre 2021. Des travaux sont également en cours sur les finances des communes rurales (au sens de la grille de densité de l'Insee qui doit paraître au début de l'année 2023), ou des travaux d'analyse des dépenses par fonction des collectivités locales, en série longue. Je précise que nous disposons de séries depuis les années 2010 sur ces dépenses par fonction, par collectivité locale, sur la base des nomenclatures fonctionnelles.

1.3.c. Mobiliser et activer les données de la statistique au service de la transition des territoires – par Akim Oural et Jean-Marie Bourgogne, OpenDataFrance

Akim OURAL, Président d'OpenDataFrance

Je suis ravi d'être ici, car j'ai beaucoup appris en vous écoutant. Comme toutes les associations qui œuvrent sur un sujet complexe, nous avons la chance que des structures construisent un socle permettant d'avancer rapidement, dès lors que nous aurons convergé.

OpenDataFrance s'est créée en 2016, suite à la promulgation de la loi pour une République numérique, qui obligeait les collectivités à publier un certain nombre de données que vous connaissez bien. De nombreuses associations et acteurs publics ont considéré que la question de la donnée allait être un enjeu stratégique pour les territoires, notamment au niveau du développement local. Jean-Marie Bourgogne et d'autres élus ont donc développé cette association, qui compte une centaine d'adhérents, des collectivités de tous ordres. Toutes les régions y sont adhérentes, ce qui n'est pas anodin dans le cadre du développement de la pensée de l'open data. Les communes moyennes et petites ne sont en revanche pas vraiment entrées dans des stratégies open data, au regard de leurs moyens permettant de développer des stratégies data. Nous avons également lancé différents programmes.

Pour nous, la question de la data est d'abord un enjeu de convergence des stratégies territoriales et un enjeu de mutualisation, notamment autour des stratégies d'API à développer et d'interopérabilité. Un enjeu de subsidiarité se pose aussi, pour trouver le bon niveau territorial, qui peut être différent d'un territoire à l'autre, pour développer des stratégies mutualisées de la data. Surtout, se pose un enjeu de capitalisation des bonnes pratiques sur les territoires.

Les engagements des collectivités dans la data sont hétérogènes, d'abord en fonction de leurs capacités en termes de ressources. Nous développons donc des formations et proposons des outillages autour de la modélisation de leur stratégie open data, au travers des formats pour la publication des données en open data. Nous avons en particulier développé un programme de data visualisation, qui est la bonne manière de politiser le sujet, car il permet d'illustrer l'impact de la bonne utilisation de la donnée dans la vie quotidienne des Français.

Deux axes principaux ont été définis pour 2023, l'impact social et environnemental de la data. Un certain nombre de programmes ont été développés. Divers points de vigilance ont en outre été posés, notamment avec l'arrivée de problématiques sur l'intelligence artificielle ou la *blockchain*, autour de la capacité des bandes passantes à bien valoriser la conscience de l'importance du patrimoine data dans les territoires. Enfin, à plus long terme, le quantique posera de nouvelles manières de penser le transfert de la donnée ou la sécurité de la donnée.

Jean-Marie BOURGOGNE, Directeur général d'OpenDataFrance

Je reviendrai sur les points saillants qui viennent d'être cités.

Depuis 2016, nous avons mis en place un observatoire sur la collecte des données dans les collectivités locales. Aujourd'hui, 720 collectivités sont passées à l'open data en France. En y ajoutant les agences territoriales sur le transport ou le tourisme, ce total monte à environ 900 collectivités, acteurs publics ou parapublics qui font de l'open data en France. C'est probablement le pays de l'OCDE où les collectivités pratiquant l'open data sont les plus nombreuses.

Ce constat doit néanmoins être nuancé. Il n'y a presque aucune commune comptant moins de 10 000 habitants en open data. Parmi les collectivités ayant l'obligation de s'inscrire dans l'open data, c'est-à-dire celles comptant plus de 3 500 habitants (5 000 collectivités sont dans ce cas), seules 14 % sont actives. 86 % d'entre elles sont donc en retard, les plus petites. C'est un problème d'accompagnement. Dans ce contexte, notre première mission consiste à faire en sorte que ces 4 000 collectivités sans open data respectent leurs obligations et bénéficient des opportunités de l'open data.

En termes géographiques, tous les territoires font de l'open data, y compris outre-mer. Ce n'est pas un problème territorialisé. On peut considérer que la moitié de la population française est exposée à des données open data des territoires.

Quand les collectivités font de l'open data, elles le font de façon peu homogène, un peu n'importe comment. Chacun publie sa donnée, avec des standards et des formats très différents, ce qui pose un problème de réutilisation de ces données. La question de la qualité, des standards ou de la visibilité est prégnante. Il faut en particulier prévoir des systèmes d'articulation. Or ils ne sont pas prévus, faute de données pivots ou de standards de réutilisation.

Le Top 5 des thématiques qui nous intéressent sont l'équipement, l'administration, le transport, l'environnement et la citoyenneté. Cette sélection n'est pas très surprenante, mais les données restent néanmoins difficiles à retrouver, faute d'applications de thesaurus sur les thèmes et les sous-thèmes.

Pour soutenir les 86 % de collectivités qui sont en retard, des dispositifs pédagogiques et méthodologiques et des ressources ont été mis en place sur le site d'OpenDataFrance, avec l'appui d'un réseau de collectivités locales. Ce dispositif d'accompagnement des petites collectivités est le plus gros dispositif d'OpenDataFrance.

Nous avons de surcroît mis en place des outils de normalisation et des standards, qui convergent avec ceux de l'État, car la mission de création de standards est partagée. La démarche est équivalente à celle qui existe dans le monde de la statistique et de la donnée géographique, avec des outils de validation.

Nous avons aussi proposé des outils d'extraction de données locales au niveau national, pour faciliter ces extractions. À la différence de la DGCL qui offre des entrées communales, notre portail, destiné aux collectivités, regroupe les différents modules, avec des données de l'Insee, des données budgétaires de Bercy et de différents ministères et structures. Des données peuvent aussi être retrouvées à l'échelle communale. Cet outil propose à la fois de la production de donnée et de la data visualisation. Des outils permettent aussi de saisir des données au niveau local, en respectant les formats nationaux.

Parmi les outils de data visualisation, des données peuvent par exemple être extraites sur l'évolution des populations. Cette data visualisation est cliquable et peut être intégrée à un portail. Certains territoires d'outre-mer ont fait remarquer qu'il était difficile de récupérer ces données à l'échelle de leurs territoires, alors que la couverture est très bonne au niveau métropolitain. À Saint-Pierre-et-Miquelon, en revanche, aucune donnée ne correspond, car Saint-Pierre-et-Miquelon se trouve dans la zone grise des systèmes d'information.

Deux grands programmes ont été lancés sur la transition écologique et environnementale, dont les collectivités doivent s'emparer pour créer leurs services et leurs propres outils. Nous avons constaté vis-à-vis de la donnée géographique que le ministère de la Transition écologique et Ecolab produisaient de nombreuses données. Nous en avons difficilement trouvé 200. Ils ont indiqué pourtant qu'ils en produisaient 60 000. Ces données sont produites dans une approche producteur. Elles ne sont pas pensées à l'échelle des collectivités locales. Un forum de concertation a alors été mis en place avec le CGDD, pour que les collectivités puissent exposer leurs besoins et les données qu'elles utilisent, afin de s'assurer que les données présentées sont à la bonne échelle. La pertinence de l'échelle départementale ou communale est également vérifiée, ainsi que la nécessité de disposer de séries, tout en travaillant la question de l'historique et de la fraîcheur. La question de la relation entre le producteur et l'utilisateur est également portée dans ce cadre, avec l'Ademe et l'IGN, et sans doute serait-il pertinent d'en débattre avec l'Insee.

Pour mieux accéder aux données, il faut suivre l'acronyme FAIR (Findable Accessibility Interoperability Reuse), c'est-à-dire qu'il faut des données faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables. C'est cette démarche qui devrait conduire les logiques de production. Pourtant, bien souvent, elles ne sont ni faciles à trouver, ni accessibles, ni interopérables, ni réutilisables. Les producteurs devraient conserver en tête l'importance de passer à une donnée FAIR.

Dernier point d'attention, une fois les données, les dispositifs de formation, la data visualisation et le suivi des objectifs en place, il faudra proposer un important travail d'acculturation des citoyens, des services, des médiateurs, des journalistes, des observateurs, des chercheurs, etc. Hormis pour quelques experts (dont certains sont présents aujourd'hui), ce qu'est la donnée reste mal connu. Elle est souvent confondue avec les fichiers ou l'information en général. Ce programme d'acculturation doit être mené avec de nombreux acteurs comme le Ministère, l'ANCT ou l'État. La Banque des territoires nous soutient. Le programme est en cours de lancement. Il durera un certain temps. Il mettra en avant qu'au-delà des nombreux dispositifs de médiation, il faut à présent œuvrer pour leur appropriation et assurer une formation à la data. Une grande rencontre gratuite est prévue le 1^{er} décembre à Paris, dans l'incubateur Léonard, pour évoquer les grands enjeux de l'apprentissage et les compétences à apprendre sur la data, pour lier les besoins avec l'existant.

Pierre-Philippe COMBES

Merci beaucoup. Je propose d'ouvrir un temps d'échange.

Emilie PARRAIN, Direction générale des Outre-Mer (DGOM)

Je suis cheffe de projet sur le projet DECIGEOM au ministère des Outre-mer. Nous ne produisons pas de données statistiques, mais nous recherchons les données statistiques sur les Outre-mer pour les rassembler dans un portail unique, afin de valoriser les Outre-mer et aider à la mise en place des politiques publiques. Il est important de ne pas oublier les Outre-mer.

J'ai longtemps travaillé dans la fonction publique territoriale avant de passer à la fonction publique d'État. J'ai découvert un foisonnement de portails sur la data, dans lesquels je me perds quelque peu. En tant qu'utilisateur, j'ignore lesquels prendre. Je m'interroge par exemple sur le lien entre www.open-collectivites.fr et le site www.collectivites-locales.gouv.fr. Où peut-on récupérer la donnée sur les collectivités territoriales ?

Luc BRIÈRE

Le site www.open-collectivites.fr ne remplace pas les sites existants, qui ont leur raison d'être. C'est un portail fédérateur, visant à donner une meilleure visibilité à l'information statistique existante. Les données fines sur les finances figurent sur la plate-forme OFGL ou sur le site www.collectivites-locales.gouv.fr.

Le site www.open-collectivites.fr rassemble notamment des publications. J'ai bien insisté sur ce point avec l'exemple de la Normandie. On n'y trouve pas seulement de la donnée, mais aussi de l'information et de l'analyse, ainsi que des chiffres clés. Les indicateurs clés de toutes les communes d'un département peuvent ainsi y être téléchargés. Ensuite, il vaut mieux récupérer les données financières et comptables directement sur le site de l'OFGL.

Enfin, le site www.open-collectivites.fr permet de récupérer du CSV, ce que ne permet pas le site www.collectivites-locales.gouv.fr.

Emilie PARRAIN

Où aller pour récupérer des informations sur les territoires ?

Luc BRIÈRE

Le site www.open-collectivites.fr regroupe l'ensemble des publications de la statistique publique, de l'Insee ou de l'ANCT.

Emilie PARRAIN

Y compris les publications régionales ?

Luc BRIÈRE

Oui, celles des directions régionales de l'Insee. En revanche, les données de contexte socio-économiques se trouvent sur le site [Statistiques locales](http://Statistiques_locales) de l'Insee ou sur le site de l'Insee, avec des fichiers en téléchargement.

Emilie PARRAIN

Ou sur data.gouv.fr.

Thomas ROUGIER

Mes études ne sont pas encore référencées. Nous avons soumis une demande pour qu'elles le soient. Côté études, les « Cap sur » que nous produisons ne figurent pas sur www.open-collectivites.fr. L'objectif est en tout cas de répondre à votre demande. Encore faut-il ne pas trop se limiter aux SSM. Il serait donc pertinent

d'introduire un élargissement pour www.open-collectivites.fr. Pour ce qui est des données financières, tout ce qui figure dans l'open data initial y est et nous traitons de la même manière l'Outre-mer.

Christine CHOGNOT

Je me situe du côté des utilisateurs intermédiaires. Plus il y a de données et plus on a envie de les consulter. Il faudrait donc nous remettre un schéma d'ensemble, pour éviter de nous limiter à taper quelques mots-clés sous Google, au risque de rater les informations les plus pertinentes ou les points à privilégier dans nos recherches.

Vous serait-il possible de proposer un schéma d'ensemble, qui permettrait aux utilisateurs externes de mieux nous repérer dans l'accès aux différentes données, sans nous limiter au hasard de ce que les mots-clés renverront ?

Jean-Marie BOURGOGNE

Les portails sont nombreux. Le site data.gouv.fr a la mission de devenir le grand référentiel national. Pour l'heure, son ergonomie est déficiente. En recherchant une donnée, les résultats ne correspondent pas nécessairement à ce que l'on recherche.

Chez OpenDataFrance, nous avons listé tous les portails open data des collectivités. Il s'en trouve environ 220, pour 900 collectivités concernées. Ce travail permet de savoir qui pratique l'open data et sur quel champ, sans passer par Google. C'est ce que nous faisons précédemment, en tapant par exemple les mots clés « budget Toulouse open data » dans la barre de recherche. Ce portail est donc le portail des portails qui fédère les collectivités locales qui pratiquent l'open data. Bien évidemment, il reste perfectible. Il n'est d'ailleurs quasiment pas financé, ce qui montre que le problème de gouvernance n'est pas totalement traité. Au fond, il faudrait que cela se produise naturellement.

Aurélien POISSONNIER, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Je m'occupe de la sécurité intérieure au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. J'ai une question de producteur : nous avons commencé à produire de la donnée communale sur la délinquance. Nous produisons déjà du départemental. Nous recevons beaucoup de demandes pour en faire plus, à des niveaux intermédiaires (EPCI, zone d'emploi, etc.). Nous sommes assez ennuyés, car le niveau intermédiaire crée une zone grise dans le secret statistique. Avec une équipe de deux personnes, je ne peux pas traiter tous les niveaux intermédiaires. Dès lors, quel est le niveau intermédiaire le plus utile ?

Michel DUÉE

Nous sommes confrontés au même problème sur un certain nombre de données, notamment les données Filosofi sur les niveaux de vie, que nous diffusons à des niveaux géographiques correspondant à des échelles administratives mais aussi des zonages d'études. Certaines méthodes permettent de nous en sortir. Je pourrai vous en parler, mais nous ne sommes pas parvenus à sélectionner des périmètres géographiques plus pertinents que d'autres, sur telle ou telle thématique. Sur les zonages d'études, le revenu peut être intéressant à pratiquement n'importe quel niveau géographique. Nous nous en sortons par des arrondis, qui permettent d'éviter les problèmes de différenciation. Je t'invite à prendre contact avec moi en dehors de la séance. Nous pourrions aussi en reparler lors d'une réunion où nous devons nous retrouver bientôt.

Pierre-Philippe COMBES

Face à un problème de confidentialité, les données seront diffusées de façon tronquée. Le CASD permet ensuite de mettre en ligne des données à un niveau fin, presque géolocalisé, mais son tarif apparaît de plus en plus prohibitif.

Michel DUÉE

C'est effectivement payant et limité à certains utilisateurs, essentiellement des chercheurs.

Aurélien POISSONNIER

Les demandes proviennent plutôt des collectivités locales que des chercheurs, de la part d'EPCI ou d'agglomérations.

Jérémy PIERRE-NADAL

Nous sommes passés d'une situation où nous avons du mal à accéder à la donnée, à un foisonnement et une structuration en progression. L'évolution des travaux de l'OFGL est majeure pour nous, autour de données standardisées (avec les limites évoquées par Thomas), mais aussi faciles d'accès, grâce au portail qui a été développé, en tenant compte des différentes spécificités ou des évolutions législatives, qui rendent les comparaisons dans le temps compliquées si elles ne sont pas considérées.

La plate-forme de la DGCL permet à mon sens d'accéder à un certain nombre de ressources et de connaissances. C'est une bonne chose. Je n'ai en revanche pas bien compris son articulation avec une démarche initiée par l'ANCT de structurer un carrefour des observatoires. De toute évidence, il s'agirait de centraliser toutes les connaissances d'une collectivité dans un même endroit. Je souscris aussi à la démarche d'OpenDataFrance visant à faire évoluer l'accès à la donnée. Je comprends en outre l'intervention de votre collègue, qui a souligné le problème du foisonnement, où il peut être difficile de s'y retrouver.

Pierre-Marie GEORGES, Association des maires ruraux de France (AMRF)

Merci pour tous ces éléments. Nous avons déjà eu l'occasion de diffuser auprès de nos élus l'information sur www.open-collectivites.fr. C'est presque une question citoyenne pour l' élu rural, qui est un utilisateur de ces données, à son échelle du territoire communal. Cela renvoie à l'importance de la formation et de l'accompagnement des élus qui souhaitent se lancer dans une réflexion territoriale sur la data.

Je m'interroge donc sur les outils qui existent, au-delà de la communication institutionnelle classique, sur les outils d'accompagnement et de formation. C'est en effet l'occasion d'amener les maires ruraux à penser l'enjeu de la data globale et de proposer des pistes de réflexion sur les transitions. L'Association des maires ruraux de France est assez active en la matière. Nous préparons un atelier, par lequel plus de 200 élus seront formés pendant un an. Comment assurer une meilleure mise à disposition de l'information statistique, auprès d'utilisateurs dont les compétences peuvent ne pas être totales, pour qu'ils sachent les exploiter, pas aussi finement qu'un statisticien, mais qui ont besoin d'un éclairage par rapport à la situation de leur territoire ?

Luc BRIÈRE

On pourrait envisager, dans un souci de pédagogie sur nos statistiques disponibles relatives aux collectivités locales, que moi-même ou mon service intervenions lors d'une assemblée de votre structure, pour présenter les bonnes pratiques sur la façon de trouver des informations et sur leur structuration, en lien avec l'Insee. Ce réflexe d'aller au-devant des publics me semble important.

Pierre-Marie GEORGES

L'enjeu de la formation est transversal et important du côté des élus des petites collectivités. L'OFGL a récemment été mentionné lors d'une formation sur les finances. Nous échangerons plus avant sur ces sujets.

1.4. Les finances des collectivités : exemples de travaux exploitant les données disponibles

1.4.a. Les entreprises publiques locales – par Hervé Bacheré, Pôle de service de l'action régionale Études économiques régionales, Insee

Hervé BACHERÉ, Pôle de service de l'action régionale Études économiques régionales, Insee

Les entreprises publiques locales (EPL) sont essentiellement régies par le Code du Commerce.

Elles sont des outils au service des collectivités locales, qui sont à la fois actionnaires et clientes, pour réaliser ou gérer de multiples missions et services d'intérêt général dans des domaines variés (aménagement, logement, transports, énergie, déchets, tourisme, etc.).

Les EPL se présentent sous la forme de trois catégories :

- les sociétés d'économie mixte (Sem) ;
- les sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) ;
- les sociétés publiques locales (SPL).

La liste des EPL est fournie par la Fédération des Entreprises Publiques Locales, car il n'y a pas de nomenclature permettant de les identifier dans les fichiers administratifs.

L'Insee a enrichi cette liste avec des données :

- sur l'emploi (Flores, DSN) ;
- sur les données fiscales (Esane, Fare) ;
- sur les caractéristiques des salariés (fichier tous salariés).

La Fédération a transmis un fichier de 1 180 EPL en 2018, pour 2 360 établissements. 7 établissements sur 10 sont employeurs. La moitié compte moins de 10 salariés. On y retrouve surtout des Sem et des SPL.

Les établissements se retrouvent notamment à la Réunion, en Martinique, dans le Sud-Est et en Île-de-France. Les zones comptant 200 à 500 salariés sont peu nombreuses, avec une forte représentation à la Réunion.

Elles représentent un poids assez faible de l'économie, avec 52 000 salariés, 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 4,7 milliards d'euros de valeur ajoutée et 5 milliards d'euros d'investissement.

Deux EPL sur trois se retrouvent dans six secteurs (construction et génie civil, activités immobilières, transport, production et distribution d'électricité et de gaz, gestion des déchets, hébergement et restauration).

Les EPL et les entreprises hors EPL ont été comparées. Les EPL sont surreprésentées dans la construction, les transports, et la production et la distribution d'électricité et de gaz, et sous-représentées dans les activités immobilières. Il doit y avoir des passerelles entre ce dernier secteur et le secteur de la construction.

Les investissements y sont assez importants, dans la construction et le transport notamment.

S'agissant des caractéristiques de leurs salariés, les types de contrats, la quotité de travail, la catégorie socioprofessionnelle, le sexe, les salaires brut et médian peuvent être étudiés. Il n'apparaît pas de différence entre les EPL et les entreprises hors EPL dans la répartition hommes-femmes. Les salariés des structures EPL sont plus âgés. Les EPL ont plus de temps complet. Les variations restent marginales sur les CDI et les CDD. Au niveau des catégories socioprofessionnelles, les cadres et les employés sont plus nombreux hors EPL, pour moins d'ouvriers.

La comparaison des EPL avec les autres entreprises révèle que leur fonctionnement peut être atypique. Ainsi, dans la construction et le génie civil, les femmes sont plus nombreuses dans les EPL que dans les autres entreprises, ce qui interpelle. De plus, les salaires y sont supérieurs (23 euros de salaire horaire brut en moyenne, pour 18 euros dans les autres entreprises). C'est dû à la part plus importante de cadres et d'employés, pour une part moindre d'ouvriers. En outre, les métiers de la promotion immobilière comptent peu d'ouvriers, ce qui explique aussi cette situation.

Sur le plan de l'analyse financière, les EPL n'affichent pas les mêmes objectifs que les autres entreprises concurrentes sur leur secteur. Beaucoup ont des résultats d'exploitation négatifs, ce qui n'est *a priori* pas une bonne nouvelle, mais pour une EPL, c'est moins important. Ce n'est en tout cas pas le signe d'une situation difficile, du fait du soutien du secteur public. Ainsi, des banques ou la Caisse des Dépôts et Consignations sont souvent présentes dans leur actionnariat, en soutien. Les comparaisons sont donc difficiles avec les autres entreprises.

I.4.b. Finances des communes et Intercommunalité – par Touria Jaaidane, Université de Lille, et Sophie Larribeau, Université de Rennes 1

Sophie LARRIBEAU, Professeure des universités en sciences économiques, Université Rennes 1, Centre de recherche en économie et management (CREM).

Je remercie Pierre-Philippe Combes de nous avoir proposé de participer à cette réunion pour présenter nos travaux de recherche. Ces travaux utilisent des données publiques sur les collectivités locales. Touria exposera ensuite notre retour d'expérience en tant qu'utilisatrices de ces données.

Deux travaux de recherche alimentent notre présentation, en lien avec les finances locales des communes en France. Le premier porte sur les dépenses de personnel des communes entre 2011 et 2018. Sa parution aura lieu dans le *European Journal of Political Economy*. Le second est un travail en cours sur la péréquation verticale (DGF) et horizontale (FPIC) au niveau des communes entre 2018 et 2022.

S'agissant des dépenses de personnel des communes, nous étudions la question de la taille du secteur public local, en considérant en particulier les dépenses de personnel des communes. Il est à noter que les dépenses de personnel des communes représentent plus de 50 % des dépenses de fonctionnement. Nous nous concentrons sur deux voies qui ont été adoptées par l'Etat pour contenir ces dépenses. La première est le renforcement de la coopération intercommunale, à travers les transferts de compétence des communes vers les EPCI. La Loi NOTRe de 2015 a bien renforcé cette coopération. Le second canal est la contribution au redressement des finances publiques, qui s'est opéré entre 2014 et 2017. Concrètement, il a consisté à réduire très fortement les dotations globales de fonctionnement (DGF).

Les données utilisées ont reposé sur un panel de 2 527 municipalités de plus de 3 500 habitants, sur la période 2011-2018. Les producteurs ont été nombreux (DGFIP, DGCL, Insee, Dares et ministère de l'Intérieur). Nous avons recueilli les dépenses de personnel des communes, mais aussi celles des EPCI, la carte des EPCI, le revenu médian, la population, le nombre de demandeurs d'emploi pour évaluer un taux de chômage communal et les résultats des élections municipales 2008 et 2014. Nous avons été contraints de nous limiter aux municipalités de plus de 3 500 habitants, car les données des élections municipales 2008 n'étaient publiques qu'à compter du seuil de 3 500 habitants.

Nous avons obtenu trois types de résultats. Premièrement, nous avons montré que la rationalisation des dépenses était bien à l'œuvre. Il existe bien un effet de substitution entre les dépenses de personnel au niveau communal et au niveau EPCI. Lorsque, par transfert de compétences et donc par transfert de personnel, l'EPCI voit sa dépense de personnel augmenter, en moyenne, les dépenses de personnel au niveau des communes vont baisser.

Le second résultat se retrouve dans d'autres pays. Il n'est pas spécifique à la France. Il apparaît un biais partisan dans l'allocation de la DGF, malgré l'application d'une formule officielle stricte et objective.

Troisième résultat, la contribution au redressement des finances publiques a bien opéré. La baisse de la DGF a réduit les dépenses de personnel des communes, mais l'efficacité de la baisse de la DGF a été contrariée par l'appartenance politique à certains partis.

J'en arrive au second travail mené, qui a porté sur la péréquation verticale et horizontale au niveau des communes. En France, deux dispositifs de péréquation cohabitent. Le premier est le dispositif vertical fondé sur la DGF. C'est donc un transfert vertical, de l'État aux communes. Le second niveau est horizontal, entre ensembles intercommunaux (FPIC).

Pour rappel, la DGF est composée d'une part forfaitaire et d'une part péréquatrice. Les deux ont été étudiées. Nous avons également tenu compte du calcul de la DGF sur la base d'une formule qui reste très complexe, car elle combine 26 critères de ressource et au moins 46 critères de charge.

Nous avons mesuré l'effet péréquateur de ces deux dispositifs, sachant qu'il est indiqué dans le rapport de la Cour des comptes et dans le rapport IGA/IGF (Inspection générale de l'administration / inspection générale des finances) une demande très claire de la nécessité de mesurer l'effet péréquateur de ces dispositifs, sur des données récentes.

Les données utilisées ont été celles des municipalités de plus de 1 000 habitants, sur la base des informations des élections municipales de 2014 et de 2020, avec un panel assez important de communes sur la période 2018-2022.

Les sources ont été les données de la DGCL, aussi bien pour les montants que pour les composantes de la DGF (forfaitaire, DSU, DSR, DNP, etc.), ainsi que les critères de répartition. Les montants du FPIC au niveau des EPCI ont aussi été trouvés sur le site de la DGCL.

S'agissant des résultats, nous n'avons pas cherché à retrouver la fameuse formule de calcul de la DGF mais à la rendre plus transparente, en mesurant l'élasticité de la DGF aux principaux critères d'attribution (population, potentiel fiscal par habitant, effort fiscal de la commune, revenu moyen, nombre de logements sociaux, présence de quartiers prioritaires politique de la ville, etc.).

Par ailleurs, il ressort que la péréquation horizontale (FPIC) est beaucoup moins performante que la péréquation verticale. De plus, la DGF a été plus performante en termes de péréquation en 2022 qu'en 2018. L'effet péréquateur s'est donc amélioré.

En outre, résultat surprenant mais qui a déjà été souligné par l'un des rapports que j'ai cités, la composante forfaitaire de la DGF présente une plus forte action péréquatrice que la partie péréquatrice.

Enfin, nous confirmons, comme pour le papier précédent, l'existence d'un biais partisan dans l'allocation de la DGF sur la période 2020 à 2022, après les élections, ce qui altère clairement l'objectif de péréquation.

Touria JAAIDANE, Professeure des universités en sciences économiques, Université de Lille, Lille économie et management (LEM).

Nous sommes ravies d'être présentes pour échanger avec vous. Nous avons aujourd'hui accès à beaucoup d'informations, ce dont il faut se réjouir. Notre retour d'expérience est donc globalement positif, malgré quelques difficultés.

Un effort certain de transparence de l'administration et de mise à disposition d'un ensemble vaste et riche de données est à noter, ce qui est satisfaisant pour nous en tant que chercheurs, mais l'entrée peut être ardue pour l'utilisateur, y compris pour le chercheur. Plusieurs portes existent et on ne sait pas toujours à laquelle frapper. Ainsi, comme nous avons utilisé des données sur les dépenses de personnel, les comptes d'EPCI figuraient à la fois sur le portail des données ouvertes du ministère de l'Économie (data.economie.gouv.fr), sur le site www.collectivites-locales.gouv.fr et sur le site data.ofgl.fr. Nous craignons de rater certaines informations.

Les difficultés relevées sur le papier que nous avons publié n'ont pas été celles du papier en cours. Sur ce dernier, la collecte a été beaucoup plus simple. Ainsi, s'agissant des dotations, la recherche a été simplifiée, en particulier sur le site www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr de la DGCL au niveau des critères de répartition et des montants de DGF. Nous avons également beaucoup apprécié le portail Open Data de la DGCL. Nous avons compris qu'il répondait à une demande de guichet unique fédérateur, où trouver les informations relatives aux collectivités.

Il a beaucoup été question d'infrastructures et de sites, et nous tenons à remercier Luc Brière. Il a su nous éclairer quand nous avons été perdues face à des données manquantes. On nous a répondu et on nous a même donné accès aux données, ce dont je suis reconnaissante.

J'en arrive aux difficultés, d'abord s'agissant des dépenses de personnel des communes. Nous avons tenu compte de celles des EPCI, dont elles sont membres, avec les mouvements ascendants et descendants. Or nous n'avons pas retrouvé de trace comptable de ces mouvements. Peut-être a-t-on mal cherché. Peut-être l'information n'est-elle pas accessible aux chercheurs. Nous avons donc uniquement travaillé sur les dépenses nettes de ces transferts. En outre, nous avons perdu des données dans la construction de la base, car nous n'arrivions pas à trouver certaines données relatives aux dépenses de personnel de l'EPCI dont elles étaient membres, alors que l'EPCI était existant. Nous avons alors retiré ces communes.

S'agissant du travail en cours sur la péréquation, les fichiers de critères de répartition ne sont pas homogènes. Ils sont très détaillés à partir de 2018, mais moins pour les années précédentes, ce qui peut constituer une limite pour un travail sur une plus longue période. Nous nous sommes donc limités à la période 2018-2022, du fait de l'homogénéité de l'information utilisable.

S'agissant enfin des données FPIC, nous cherchons à proposer une première évaluation de l'effet péréquateur, à la fois vertical via la DGF, mais aussi horizontal via le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Pour autant, même si les données de dotation (DGCL, etc.) ont été utilisées, l'information obtenue ne concerne que les ensembles intercommunaux. Il est possible de savoir s'ils sont contributeurs, s'ils sont bénéficiaires et quels sont les montants respectifs, mais il aurait été intéressant pour enrichir notre analyse de connaître la répartition des transferts entre l'EPCI et les communes membres, au titre du FPIC. Nous imaginons en effet qu'il se passe des choses dans l'articulation du dispositif, en vertical comme en horizontal. Nous avons trouvé ces montants inscrits dans les comptes des communes, mais nous ignorons si l'information est disponible aux chercheurs ou s'il faut passer par le CASD. Or nos moyens sont insuffisants pour cela à l'Université de Lille. Financer l'accès aux données reste encore un problème pour nombre de nos collègues.

Pierre-Philippe COMBES

Je vous propose d'ouvrir un temps d'échange.

Jean-Marie BOURGOGNE

Je souhaite revenir sur le biais partisan, pour savoir s'il s'observe plutôt à l'échelle verticale (DGF) ou à l'échelle horizontale (FPIC).

Sophie LARRIBEAU

Nous l'avons identifié au niveau de la DGF.

Jean-Marie BOURGOGNE

C'est surprenant. Je m'attendais plutôt à un biais au niveau local.

Sophie LARRIBEAU

Nous n'avons pas l'observation de la contribution de la commune au FPIC, au niveau local, si son ensemble intercommunal est contributeur, et de combien elle bénéficie, si l'ensemble est bénéficiaire. Nous savons qu'il existe des règles pour partager la contribution (ou le bénéfice) entre l'EPCI et les communes membres, des règles de droit commun et des règles dérogatoires. Nous savons qu'un vote aux deux tiers du Conseil communautaire est nécessaire pour appliquer une règle dérogatoire. Mais nous n'observons pas le détail de la nomenclature des comptes des communes ni sur quelle ligne comptable ces montants attribués au FPIC apparaissent. Un biais partisan peut tout à fait exister au niveau local, mais nous ne pouvons pas l'observer.

Jean-Marie BOURGOGNE

Je tiens à excuser Akim Oural, qui a dû partir pour un rendez-vous. Il est lui-même maire adjoint de Lille et vice-président de la Métropole de Lille. Il me disait en aparté que des rattrapages peuvent intervenir pour une collectivité qui n'a pas suffisamment investi sur un sujet.

Par ailleurs, il a beaucoup été question d'ouverture des données. Or je rappelle que la loi pour une République numérique de 2016 nécessite que les algorithmes soient ouverts et que les règles soient explicables. Il est important que « l'explicabilité » soit suffisante pour qu'il soit possible de comprendre l'élaboration de l'algorithme, car il n'est pas forcément possible d'analyser les 3 000 lignes de code d'un algorithme.

Luc BRIÈRE

Les critères utilisés pour répartir la DGF sont clairement disponibles (http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/criteres_repartition.php) mais sont difficilement présentables sous la forme d'un algorithme unique. Les mécanismes financiers sous-jacents méritent une attention spécifique pour être bien identifiés.

La question du biais partisan peut interpeller. Avez-vous testé des variables explicatives de corrélation avec d'autres variables géographiques ? N'y a-t-il pas d'autres variables sous-jacentes, qui seraient explicatives du biais partisan ? Quelles autres variables avez-vous mises dans le modèle ?

Sophie LARRIBEAU

Nous utilisons la méthode économétrique, en contrôlant pour beaucoup de variables.

Luc BRIÈRE

D'accord, mais le vote s'explique aussi parfois par des raisons géographiques qui ne sont pas purement partisans.

Pierre-Marie GEORGES

Je me pose aussi la question de l'intérêt d'introduire la variable « couleur politique » dans votre travail. En introduisant cette variable, l'analyse économétrique est mise au second plan. Cela pourrait de surcroît ouvrir sur des débats infinis. Au fond, je me demande si vous êtes politistes ou économistes.

Sophie LARRIBEAU

Nous faisons de l'économie politique.

Touria JAAIDANE

Vous évoquez la possibilité de mettre au second plan le biais partisan. Ce n'est pas le cœur du papier, qui vise à comprendre les voies empruntées par l'État pour contenir les dépenses communales, en particulier les dépenses de personnel, avec d'un côté la baisse de la DGF et de l'autre le renforcement de l'intercommunalité. En premier résultat, nous montrons que la promotion et le renforcement de l'intercommunalité sont positifs, car ils permettent cet effet de substitution. En outre, la baisse de la DGF entraîne bien une baisse des dépenses, notamment de personnel.

S'agissant du biais d'allocation, je pense qu'il reste intéressant de pouvoir en faire état. Comme la formule est fondée sur des critères de ressources et de charges, il ne devrait pas y en avoir. Or il y a un effet causal, lié à la couleur de l'exécutif local. Je pense qu'il est intéressant de faire état d'une possible interférence avec le politique.

Pierre-Marie GEORGES

D'accord, mais le calcul de la DGF reste normé.

Sophie LARRIBEAU

Le Comité des finances locales intervient.

Alain ROUSSENNAC, Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)

Je m'interroge sur le lien de causalité de la couleur politique sur la part forfaitaire de la DGF. D'importants changements ont eu lieu depuis 2018, avec la baisse des impôts de production, la suppression de la taxe d'habitation et la baisse conséquente de la DGF.

Touria JAAIDANE

Nous n'avons pas étudié ce point. Nous nous sommes concentrées sur les dépenses.

Paulo FREITAS ALVES

La difficulté de l'analyse brute des comptes porte sur le fait qu'il peut y avoir des services communs et/ou mutualisés, qui génèrent sur le plan comptable des flux financiers réciproques qui ne sont pas nécessairement fléchés et peuvent être englobés. Si aucune donnée complémentaire n'explique comment est organisée une collectivité, vous pourrez manquer une compensation apportée par l'EPCI, sauf à exploiter des données complémentaires, notamment du compte administratif, qui sera de plus en plus dématérialisé.

Une analyse entre la masse salariale d'une collectivité qui fait beaucoup de travaux en régie et celle d'une collectivité qui fait appel à des entreprises pourra être faussée.

Il serait donc intéressant d'accéder à des données complémentaires qui se trouvent dans des infocentres de la DGFIP. Elles permettraient d'affiner vos analyses.

Thomas ROUGIER

Le compte administratif est public. Or je pense aux états de la dette, qui ne sont pas publics. Il en va de même des statistiques personnelles. Je tiens à saluer le travail mené à Toulouse sur les EPL, qui est une zone d'ombre de la statistique publique. Le fait que les comparaisons avec les entreprises classiques donnent des situations différentes n'est pas très grave. Il est déjà louable de disposer de statistiques sur les EPL. Ce travail doit être poursuivi, pour ne pas laisser de zones d'ombre sur ce secteur.

Un intervenant

Nous réalisons un contrôle de gestion sur les risques. Ce sont des informations que nous avons du mal à collecter auprès des SEM. Y accéder serait très bénéfique pour créer une cartographie des risques entre collectivités, SEM et satellites.

Pierre-Philippe COMBES

Les économistes font de l'économie politique et sont en mesure d'établir des résultats causaux que les politologues nous envient. Une fois le lien partisan avéré, il reste intéressant de se demander si le biais politique est endogène et quelle variables pourraient l'expliquer, ce qui n'enlève en rien de la pertinence de l'exercice. La théorie économique peut aider à comprendre l'origine des biais.

Pierre-Marie GEORGES

Tout à fait. Je ne comprenais simplement pas où intervenait le biais politique dans le calcul de la DGF.

Pierre-Philippe COMBES

Il nous faut préparer l'avis.

François GUILLAUMAT-TAILLIET

Je propose d'en donner lecture :

« Les vagues successives de décentralisation depuis le début des années 1980 et plus récemment les réformes des années 2010 au travers de la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles) et de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) ont renforcé le rôle des collectivités dans le paysage institutionnel et économique. Dans ce contexte, les besoins en informations statistiques utiles à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques sont croissants, à la fois de la part des collectivités elles-mêmes et de la société civile. Ces données doivent permettre à la fois de décrire le fonctionnement des collectivités (type de collectivités, compétences, nombre d'emplois, finances, etc.), les politiques qu'elles mènent (réglementation urbaine, aménagements, politiques de transports, de petite enfance, etc.), les caractéristiques de leur population (âge, PCS, revenu, etc.) et de leur territoire (prix de l'immobilier, services et aménités disponibles, tissu commercial et industriel, réseau de transport, etc.) afin de rendre possible l'étude des liens pouvant exister entre ces différentes dimensions et l'évaluation des politiques mises en place.

Pour y répondre, de nouveaux enjeux statistiques doivent être traités : comparabilité, cohérence, harmonisation et rapprochement de sources d'origines variées.

Les membres de la commission saluent les travaux entrepris récemment pour favoriser l'harmonisation des données produites par les collectivités, en particulier le développement de standards open data et la mise en place d'un validateur national entrepris par OpenDataFrance. Elle reconnaît également les avancées réalisées pour faciliter l'accès à l'information. En particulier, la création du portail www.open-collectivites.fr et celle de la page open data du site de la DGCL répondent à l'avis du programme de moyen terme en cours. De même, le développement de la plate-forme data.ofgl a permis de regrouper les informations relatives aux

finances et à la gestion des collectivités locales et offre la possibilité de constituer des bases de données sur mesure. La commission souligne enfin l'apport des travaux sur les entreprises publiques locales et ceux qui mettent en lumière les disparités de situation au sein des collectivités.

La commission encourage la poursuite des travaux visant à enrichir l'information disponible et à faciliter son accès au niveau géographique le plus fin. Elle sera notamment attentive aux améliorations prévues dans le cadre de la collecte centralisée du rapport social unique créé par la loi de transformation de la fonction publique de 2019, qui doit permettre une mise à jour plus fréquente des données sociales avec des indicateurs enrichis. La refonte du système d'information Aspic-Banatic sur le suivi des intercommunalités et de leurs compétences devrait également améliorer l'offre statistique, en permettant en outre des accès simplifiés.

La commission recommande la mise à disposition de jeux de données pluriannuels afin de faciliter l'étude des évolutions temporelles (en tenant compte des modifications de périmètres) ou, à défaut, de veiller à la diffusion des données historiques dans un format compatible avec les données actuelles. Elle encourage également la mise à disposition de nouvelles données telles que la répartition des transferts entre l'EPCI et ses communes membres, ou les données immobilières à l'échelle départementale (annonces, ventes de bien, informations notariales). Elle encourage le développement de comparaisons internationales sur ces questions, notamment pour les régions transfrontalières ».

Références : avis n° 10 de la commission Territoires ; note « Les données statistiques sur les collectivités territoriales », Cnis, 2019.

Paulo FREITAS ALVES

Un besoin de connaître les statistiques sur les associations a-t-il été exprimé par les collectivités ?

Luc BRIÈRE

Vous parlez d'associations au service des collectivités locales ?

Paulo FREITAS ALVES

Oui (nature de l'association, périmètre, informations comptables, etc.).

Jean-Marie BOURGOGNE

Quand une collectivité attribue une subvention, elle a obligation de publier ces informations en open data. Ensuite, le détail de la consommation (personnel, prestation, investissement, etc.) n'est pas connu. On retrouve ces informations si l'association publie ses données, ce dont elle n'a pas l'obligation.

Au-delà d'un certain montant, l'association doit faire certifier ses comptes par un commissaire aux comptes, mais j'ignore où ils figurent ensuite et dans quel format, sans doute plutôt dans des liasses PDF non exploitables.

Didier LASSAUZAY

Je note que la cohérence avec les statistiques européennes n'est pas évoquée dans l'avis.

Jean-Marie BOURGOGNE

Je propose par ailleurs que les données soient à l'échelle la plus fine possible, *a minima* à l'échelle communale, pour une granularité temporelle plurimensuelle si possible, en tout cas à l'échelle de l'année.

Françoise MAUREL

Nous pouvons préciser « ...au niveau géographique le plus fin » et « développer les comparaisons européennes ».

Michel DUÉE

La demande porte-t-elle sur les comparaisons européennes ou plutôt sur les comparaisons transfrontalières ? Ce n'est pas la même chose.

Un intervenant

Les deux sont concernés. Le transfrontalier concerne beaucoup de territoires et de régions.

Françoise MAUREL

Nous pouvons le mentionner en fin d'avis.

François GUILLAUMAT-TAILLIET

Dans ce cas j'ajoute : « *elle encourage le développement de comparaisons internationales sur ces questions, notamment pour les régions transfrontalières* ».

Patrice LOPES

Une session additionnelle reprendra-t-elle les statistiques d'Outre-mer ?

Pierre-Philippe COMBES

Ce n'est pas prévu à court terme.

Françoise MAUREL

Le Cnis ne fait pas de points réguliers sur les Outre-mer. C'est plutôt pluriannuel. L'Insee a rendu un rapport dans la collection Insee méthodes, qui fait l'état des lieux de la statistique outre-mer. Sa dernière édition vient de sortir.

Magali DE RAPHÉLIS

La synthèse, les comptes rendus et les diaporamas projetés lors des réunions de commission sont en revanche accessibles en ligne.

Pierre-Philippe COMBES

L'avis sera relu et rediffusé ensuite.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. L'évolution du dispositif et des zonages de diffusion de l'enquête fréquentation touristique – Christine Chambaz et Pierre Girard, Insee

Pierre GIRARD, Direction des Statistiques d'Entreprises, Insee

Nous allons vous informer du travail de redéfinition des zonages de diffusion sur les statistiques du tourisme, en particulier concernant l'enquête de fréquentation touristique.

Je commencerai par deux points importants d'information, d'abord sur le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit la vision des zonages. Ce cadre fait suite au transfert de production des statistiques du tourisme de la DGE vers l'Insee en 2020. Il en résulte trois principaux besoins :

- recentrer le dispositif statistique sur les besoins européens, nationaux et régionaux ;
- refondre les zonages de diffusion, en visant une représentativité départementale ;

- préciser la demande nationale et régionale portée notamment par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et Atout France en lien avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

Il est à noter que la politique du tourisme au niveau national est portée par le MEAE, ce qui a changé depuis juin 2022.

Plusieurs actions sont en cours pour satisfaire au mieux ces besoins à ressources humaines contraintes, parmi lesquels la réduction de l'échantillon de l'enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques (EFHCT), ce qui conduit à introduire des représentativités départementales.

Cette réduction est d'environ 30 % et passe par plusieurs étapes, qui commenceront en 2023, notamment définir ou redéfinir les mailles géographiques dans un groupe de travail dédié aux nouveaux zonages, répondant ainsi aux besoins des acteurs publics européens, nationaux et régionaux. Il est également prévu d'informer et de recueillir les observations d'acteurs nationaux, sachant que la politique publique nationale est portée depuis juin 2022 par la Secrétaire d'État aux PME, commerce, artisanat et tourisme, Olivia Grégoire. Un échange s'est tenu avec sa conseillère et avec la Direction générale des entreprises, qui porte cette politique au niveau du Ministère de l'Économie et des Finances. Atout France et ADN Tourisme sont également concernés. ADN Tourisme est la fédération des comités régionaux du tourisme.

Pour définir les mailles géographiques des zonages, nous utilisons précédemment et jusqu'à la fin 2022 des zones de diffusion qui sont négociées chaque année, dans le cadre de conventions d'extension de l'échantillon. Ces zones de diffusion, qui ne sont pas homogènes les unes par rapport aux autres, étaient négociées par chaque Direction régionale de l'Insee, avec chaque Comité régional du tourisme. Dans le futur, le niveau département restera disponible. Il existait aussi jusqu'à présent des mailles géographiques à des niveaux plus importants, qui peuvent être croisées avec la région ou le département, et qui sont constituées à plusieurs niveaux (littoral, montagne, Île-de-France, urbain hors Île-de-France et autres). Ce maillage géographique constituait une partition du territoire. Une commune ne pouvait se trouver que dans l'un de ces espaces, ce qui posait des questions sur lesquelles nous sommes revenus dans le cadre de la redéfinition des zonages. Ainsi, est-ce que Marseille se trouve dans l'espace littoral ou dans un espace urbain ? Des choix et des règles de décision étaient nécessaires pour aboutir à une partition unique par le passé.

Dans ce contexte, nous souhaitons mettre en place un nouveau découpage, réfléchi dans le cadre d'un groupe de travail avec le département de l'action régionale (DAR), plusieurs services études diffusion (SED) de directions régionales de l'Insee et le pôle tourisme de Montpellier, sur de nouvelles zones de diffusion, pour une mise en place à partir de 2023 autour de trois niveaux :

- le niveau départemental ;
- les types d'aires touristiques (littoral, montagne et autre) ;
- des zonages adossés à la grille de densité.

Ces deux derniers types de zonages sont non exclusifs l'un de l'autre. Dans le futur, Marseille se trouvera donc dans une aire touristique littorale, ainsi que dans l'urbain.

Il est bien évidemment prévu d'utiliser ce nouveau zonage sur l'EFHCT dans un premier temps, puis de le généraliser aux autres sources, quand c'est possible.

Les deux derniers types de zonage sont représentés sur les cartes de la diapositive 4, qui sont encore en cours de finalisation, à la marge. À gauche sont répartis les territoires selon la densité de population (nombre d'habitants par km²). Les grands centres urbains sont repérables par des points rouges, ce qui correspond au niveau européen des *cities*. Cette répartition est cohérente avec la demande qui nous est adressée par la Commission européenne dans le cadre du règlement 691/2011 sur les statistiques du tourisme. Ces grands centres urbains comptent plus de 50 000 habitants et plus de 1500 habitants au kilomètre carré. En jaune sont représentés les espaces de 300 à 1 500 habitants au kilomètre carré et en vert ceux de moins de 300 habitants au kilomètre carré (zones rurales). L'autre découpage, à droite, fait apparaître le littoral et les zones de montagne (dont le sous-ensemble des communes qui disposent de remontées mécaniques, en jaune).

Les travaux ne sont pas tous terminés. Il reste à étudier la possibilité d'entrer à un niveau plus fin, par exemple en découpant le littoral en plusieurs segments, ces découpages restant assez macro.

II.2. La démarche d'élaboration du programme de moyen terme du Cnis – par Dominique Francoz, SG Cnis

Dominique FRANCOZ, SG Cnis

L'activité sera pilotée par les délais, car il s'agit de présenter le nouveau programme de moyen terme et le bilan à l'Assemblée plénière du Cnis en janvier 2024.

Les travaux ont commencé le 12 octobre 2022, avec la réunion du bureau. Je fais le tour des commissions pour présenter ce programme. J'ai aussi commencé la préparation du bilan.

Trois activités seront menées en parallèle ou de façon consécutive :

- la préparation du bilan ;
- le recueil des besoins ;
- la fixation des orientations, tout en nous appuyant sur l'expérience du précédent programme de moyen terme.

Le bilan s'appuie sur toute la documentation disponible, les comptes rendus de réunion de commission et de bureau et les bilans annuels.

Pour le recueil des besoins, plusieurs consultations sont prévues, d'abord des entretiens avant les prochaines commissions pour les présidents de commission et les rapporteurs, pour présenter le bilan de votre commission et recueillir votre point de vue, et pour élaborer des pistes pour le prochain programme. Il y aura aussi l'exploitation de la documentation, l'enseignement des colloques et une enquête Web. Les contributions spontanées sont également possibles et sont à envoyer au secrétariat général du Cnis (secretariat-general@cnis.fr) ou à moi-même (dominique.francoz@insee.fr).

La fixation des orientations commencera avec la réunion des présidents et rapporteurs de commission, pour terminer par des avis qui seront exposés au bureau du Cnis. Les étapes se chevauchent, avec des points d'étape de présentation au bureau du Cnis. Un bilan sera exposé lors de la commission de printemps, puis nous débattons des orientations lors de la seconde réunion de votre commission, à l'automne.

III. DEMANDES D'AVIS 7BIS POUR ACCÉDER À DES DONNÉES ADMINISTRATIVES

III.1. Demande d'accès aux données de la base « demande de valeurs foncières » au niveau territorial – par le Pôle de service de l'action régionale (PSAR) Synthèses locales, Insee

Françoise MAUREL

Les deux demandes sont formulées par l'Insee et concernent des données fiscales.

Les données DVF (demande de valeur foncière), concernent les mutations à titre onéreux de bâti ou de foncier. Ce sont des données de transactions. Ces données sont déjà disponibles à l'Insee, mais leur forme empêche tout appariement. Le service en question, qui dépend fonctionnellement du département de l'action régionale de Michel Duée, demande l'accès à des données plus complexes, qui comprennent notamment l'identification du local, pour permettre l'appariement avec d'autres données fiscales, à des fins d'études territorialisées, sur l'accès au logement. Il s'agit aussi de permettre l'analyse des marchés immobiliers locaux, pour lier la mobilité des personnes et leur patrimoine.

Il y aura un appariement avec la base du cadastre et des études, à des fins d'analyse territoriale.

Les résultats des études seront publiés par l'Insee. Des outils méthodologiques seront également développés à l'Insee pour les directions régionales de l'Insee.

III.2.Demande d'accès aux données fiscales du formulaire 2044 EB – par la DSE et la DMCSI, Insee

Françoise MAUREL

Cette demande émane de la Direction de la méthodologie et du département des études économiques, concernant la déclaration fiscale 2044EB. La déclaration 2044 est la déclaration des revenus fonciers des personnes et la déclaration 2044EB une annexe détaillant les dispositifs fiscaux de type Robien, des réductions d'impôt sur le revenu en Outre-mer ou encore les dispositifs Pinel.

L'objectif général des travaux statistiques sera la réalisation d'études des impacts de ces dispositifs d'aide à l'investissement locatif, pour déterminer qui sont les ménages qui bénéficient de dispositifs d'aide, quels sont les logements concernés et quels sont les impacts sur les marchés immobiliers ou locatifs. Les revenus fonciers déclarés à l'impôt sur le revenu sont en effet connus, mais il n'est pas possible d'identifier le local concerné.

Les travaux statistiques seront diffusés dans des formats usuels par l'Insee, mais aussi sous la forme d'études, dans des collections diverses. Aucune donnée individuelle ne sera diffusée.

Benoît ROBIN, Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)

Je m'abstiens pour les deux demandes d'avis, car je ne suis pas en mesure d'apprécier les enjeux.

Paulo FREITAS ALVES

Sur la partie DVF, les données du CEREMA sont largement utilisées. Le CEREMA a déjà croisé les données DVF avec les bases fiscales. Repartirez-vous de ces données ou des données de la DGFIP ?

Hélène SOUAL, Insee Auvergne - Rhône-Alpes

Nous avons accès aux données DV3F du CEREMA. Il s'agit d'avoir accès aux données DVF avec identifiant, notamment pour faire le lien avec Fidéli et disposer d'informations patrimoniales.

Un intervenant

Étudierez-vous l'origine des acheteurs et des vendeurs ?

Hélène SOUAL

Oui, pour étudier la mobilité.

CONCLUSION

Pierre-Philippe COMBES

Merci à tous, notamment au secrétariat général du Cnis, ainsi qu'aux rapporteurs, Michel Duée et Luc Brière.

La prochaine réunion se tiendra le 8 juin 2023. Son thème et son lieu ne sont pas encore fixés.

La séance est levée à 13 heures.